



Séminaires d'entreprise

Conditions générales

Les séminaires d'entreprise: résumé

Chaque membre CCF a la possibilité d'organiser des séminaires de présentation de produits ou de services à l'intention des autres membres; les destinataires de l'information doivent toutefois être clairement informés du caractère publicitaire du séminaire.

La CCF s'occupe de l'organisation, de la promotion et de l'accueil. L'entreprise organisatrice bénéficie ainsi d'un accompagnement complet:

- **Carnet d'adresses:** la CCF envoie des invitations ciblées (selon les critères choisis) à ses membres
- **Article promotionnel dans l'Echo** (magazine de la CCF publié à 1'800 exemplaires), sous la rubrique Manifestations
- **Annnonce promotionnelle sur le site Internet** de la CCF, sous la rubrique Agenda
- **Eventuel rappel par courriel**

De par l'étendue de la diffusion de l'information, la concurrence de l'entreprise organisatrice ne peut pas être exclue du séminaire. En principe, deux thèmes identiques ou semblables ne peuvent être traités qu'en respectant un intervalle de deux ans entre les séminaires en question.

La prestation de la CCF est facturée sur la base d'un montant fixe et de trois compléments variables:

Eléments du tarif	Membres CCF	Non-membres
Montant de base fixe	CHF 1'500.-	Pas d'accès à ces prestations
Adresses pour la diffusion de l'invitation (y compris frais d'envoi)	CHF 2.50 par adresse	
Participation au séminaire	CHF 20.- par entreprise présente	
Frais variables	selon frais effectifs	



Objectif

La CCF offre à ses membres la possibilité d'organiser des séminaires de présentation de produits ou de services à l'intention des autres membres.

Produits ou services

Compte tenu de l'association d'image entre les produits et/ou services proposés et la CCF, trois critères doivent être remplis pour pouvoir bénéficier de cette prestation:

- La société doit jouir d'une réputation intacte tant à l'extérieur qu'au sein des services de la CCF; elle ne doit notamment pas pratiquer des techniques de vente agressives, ni utiliser des procédés commerciaux douteux.
- La société doit fournir un support et/ou un service après-vente conforme aux produits ou services.
- Sans constituer une offre exclusive pour les membres, les produits ou les services présentés doivent être concurrentiels et de qualité, ainsi que répondre aux besoins d'une large partie des membres CCF.

Organisation

Un collaborateur de la CCF rencontre la société intéressée en vue de définir la forme de la manifestation et sélectionner les invités. L'organisation et la promotion de la manifestation sont ensuite assurées par la CCF: production et diffusion des invitations, article dans l'ECHO (1'800 destinataires dans le canton) avec l'aide de la société, annonce sur Internet, éventuel rappel du séminaire par courriel, mise à disposition de la salle de conférence, fourniture du matériel de projection. Les adresses sont sélectionnées sur la base du fichier SWISS FIRMS. L'identité visuelle uniforme des invitations aux séminaires, définie par la CCF, doit être respectée. Durant le séminaire, l'accueil des participants et l'introduction au thème du séminaire sont aussi assumés par la CCF; les représentants de la société prennent ensuite le relais. Le collaborateur de la CCF est présent jusqu'à la fin de la manifestation.

Ces séminaires d'entreprise ont pour vocation de permettre aux membres de présenter leurs produits/services aux autres membres de la CCF; il est toutefois possible de définir des publics complémentaires pour l'envoi de l'invitation.



Facturation

La prestation de la CCF est facturée sur la base d'un montant fixe et de trois compléments variables:

- Un montant fixe de **CHF 1'500.-** est facturé pour valider les produits ou services présentés: publication d'un article dans l'Echo, production et diffusion de l'invitation, gestion des inscriptions, présence active lors du séminaire, ainsi que la mise à disposition de la salle de conférence et du matériel (badges, stylos, feuilles, portable/beamer).
- Les adresses (public-cible) sont facturées au tarif de **CHF 2.50 par adresse**, y compris les frais d'envoi. Le tarif est réduit à CHF 1.50 par adresse, si les adresses sont fournies par la société dans un format utilisable directement pour un publipostage.
- Pour récompenser une bonne promotion du séminaire, un bonus supplémentaire de **CHF 20.- par entreprise présente** est accordé à la CCF.
- Toutes les autres prestations demandées par la société (eau minérale pour la conférence, apéritif et salle d'apéritif, location d'une salle supplémentaire, etc.) sont facturées selon les frais effectifs.

En cas d'**annulation du séminaire après la signature du contrat** (insuffisance de participants, actualité inadéquate, changement d'avis, etc.), le montant fixe sera réduit à CHF 500.-; en revanche, les autres frais effectifs déjà engagés seront facturés. Si le séminaire d'entreprise est réalisé par plusieurs sociétés, seule l'une d'elle fait office de partenaire financier de la CCF (pour l'établissement de la facture).

La TVA n'est pas comprise dans les explications du présent document relatives aux tarifs et à la facturation.

J'accepte les conditions.

Date.....

Signature et sceau de la société.....